

# Pamiers

## Plan vélo



Intelligent Energy Europe



**En cas d'accident**

15 SAMU	17 Police Gendarmerie
18 Pompiers	112 Toutes urgences



### Les 10 recommandations du cycliste :

1. Le code de la route tu suivras.
2. Un vélo adapté et bien équipé, tu utiliseras.
3. Ton vélo en bon état, tu maintiendras.
4. Des vêtements adaptés tu porteras.
5. A être bien vu, tu veilleras.
6. A un point fixe ton vélo, tu attacheras.
7. Ton vélo, tu marquera.
8. Les piétons, tu respecteras.
9. Des risques inutiles, jamais tu ne prendras.
10. Ton Itinéraire, préalablement tu étudieras.

Une affichage est engagé concernant les cheminements vers Nafplion et le LEGTA, ainsi que celle concernant des stations vélos à la gare.



### La sécurité à vélo :

Anticipation et réactivité sont les maîtres mots de la conduite en agglomération. Faites preuve de prudence lorsque vous circulez en ville :

- \* Circulez exclusivement sur le côté droit de la chaussée ou utilisez, lorsqu'elles existent, les bandes et pistes cyclables.
- \* Ne rasez pas les trottoirs ou les voitures en stationnement.
- \* Les portières qui s'ouvrent brusquement, ainsi que les piétons, en particulier les enfants, qui débouchent entre deux véhicules, constituent un risque majeur.
- \* Gardez vos distances (un mètre au minimum par rapport aux autres véhicules) et ne zigzaguez pas entre les voitures.
- \* Surveillez les autres véhicules et faites attention aux voitures qui débloquent.
- \* Anticipez et montrez-vous. Tendez le bras pour indiquer un changement de direction (surtout à gauche).
- \* À une intersection, ne vous arrêtez pas le long d'un véhicule (particulièrement les camions ou les bus) en dehors du champ de vision du conducteur. Placez-vous un peu en avant du véhicule pour vous faire voir.
- \* Hormis pour les enfants de moins de 8 ans, la circulation sur les trottoirs est interdite (art. R.412-34) et passible d'amende.
- \* En zone piétonne, la circulation des vélos est autorisée, sauf indication contraire sur les panneaux de signalisation, et à condition de rouler au pas sans gêner les piétons.



DRI - TIC - EG - © Mairie de Pamiers - Février 2010



